

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, et 6 juin 2018

2018 DFPE 118 Subvention et avenant n° 2 (107 477 euros) avec l'association Le Moulin Bleu (12e) pour la crèche parentale Pic Puce (12e).

Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants,

Vu le projet de délibération, en date du 22 mai 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Le Moulin Bleu (12e) pour la crèche parentale Pic Puce (12e) ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 28 mai 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n° 2 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Le Moulin Bleu ayant son siège social 60, bis rue de Picpus (12e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 107 477 euros est allouée à l'association Le Moulin Bleu, N° tiers SIMPA : 20490, N° dossier : 2018-03688).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention sera imputée au chapitre fonctionnel 4, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2018 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO